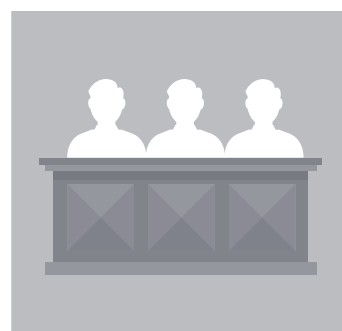


Résultats de l'enquête auprès des demandeurs d'emploi ayant initié une démarche de **VAE collective** en Bretagne

Expérimentation
dans le cadre du
plan 500 000 formations
supplémentaires 2016-2017



Résultats de l'enquête auprès des demandeurs d'emploi ayant initié une démarche de VAE collective en Bretagne




En 2016-2017, 326 demandeurs d'emploi ont participé au dispositif expérimental de Validation des acquis et de l'expérience (VAE) collective en Bretagne, mis en place dans le cadre du plan breton 47 000 formations à destination des demandeurs d'emploi. Les principaux résultats de l'enquête font ressortir, entre autres, une forte satisfaction des demandeurs d'emploi ayant participé à cette expérimentation, notamment d'un point de vue personnel, malgré un manque de connaissance sur les spécificités de ce dispositif expérimental.

Méthodologie et champ de l'enquête

Dans le cadre du comité de pilotage mis en place par la Direccte Bretagne, les partenaires associés (le Conseil Régional de Bretagne, les partenaires sociaux, la Direction Régionale Bretagne de l'AFPA, la Direction Régionale Bretagne de Pôle emploi, le GREF Bretagne) ont souhaité lancer une enquête qualitative pour évaluer les impacts et les apports de l'opération VAE collective en Bretagne du point de vue des bénéficiaires. Cette enquête, unique au niveau national, repose sur un questionnaire d'enquête co-construit par l'ensemble des partenaires régionaux.

Ce dernier a été administré par téléphone en février 2018 (2 à 12 mois après la date de sortie du dispositif), auprès des demandeurs d'emploi ayant initié une démarche de VAE collective dans le cadre de cette expérimentation et sortis du dispositif (pour passage devant le jury ou abandon du dispositif) au 31/12/2017. 263 bénéficiaires ont ainsi été interrogés. Le taux de réponse à cette enquête est de 75%, soit 196 répondants.

Taux de réponse selon le motif de sortie du dispositif :

Motif de sortie du dispositif	Nombre de répondants	Taux de réponse
 Passage devant le jury	126	77%
dont validation totale	103	77%
dont validation partielle	19	79%
dont non validation	4	67%
 Abandon (ou absence lors du passage devant le jury)	70	70%
 Tous motifs	196	75%

Source : Enquête VAEC, GREF Bretagne

Cette étude ne permet pas d'avoir des résultats représentatifs d'un point de vue statistique, du fait de la faible volumétrie des enquêtés et de leur dispersion sur diverses situations et titres professionnels. Néanmoins, l'enquête donne une image de la perception des bénéficiaires du dispositif mis en place sur la Bretagne.

Présentation de l'expérimentation

La démarche de VAE collective, inscrite dans le plan national « 500 000 formations supplémentaires », déclinée en Bretagne dans le cadre du plan breton 47 000 formations, avait pour objectif d'accompagner 457 demandeurs d'emploi. Au niveau régional, in fine, 326 personnes ont intégré le dispositif.

Expérimentation nationale, le pilotage régional de cette opération a été assuré par la DIRECCTE Bretagne avec l'appui du Conseil Régional de Bretagne et la mise en œuvre a été assurée par la Direction Régionale Bretagne de Pôle Emploi et la Direction Régionale Bretagne de l'AFPA.

Les principes de cette expérimentation étaient les suivants :

- Un parcours VAE de 6 mois maximum avec l'introduction d'un module court de formation (150 heures maximum, parcours mixte) ;
- Une identification des profils des candidats à partir des besoins en compétences dans les territoires ;
- Une validation sur un titre professionnel du Ministère de l'emploi-AFPA.

Dans le cadre de ce dispositif, les demandeurs d'emploi étaient exemptés des démarches à effectuer lors d'un parcours de VAE classique (décharge de l'ensemble des éléments administratifs) et les personnes étaient accompagnées tout au long du parcours. Par ailleurs, la dimension collective de l'accompagnement a été privilégiée.

Afin de cibler et d'informer les demandeurs d'emploi pouvant faire partie de cette expérimentation, un travail conjoint a été mené par la Direction Régionale Bretagne de Pôle Emploi et la Direction Régionale Bretagne de l'AFPA, avec notamment l'organisation d'informations collectives. 122 informations collectives ont été organisées sur le territoire breton, qui ont accueilli 1 029 demandeurs

d'emploi. À la suite de ces ateliers, 459 demandeurs d'emploi se sont déclarés potentiellement intéressés par cette expérimentation. Au final, 331 dossiers de recevabilité ont été déposés et 326 ont été validés.





La VAEC, un dispositif méconnu qui permet l'obtention d'un titre professionnel

[Source : Enquête VAEC, GREF Bretagne - 196 répondants]

Un dispositif relativement confidentiel, dont les spécificités restent méconnues

Si plus de 7 candidats sur 10 ont déclaré connaître la VAE avant de participer à cette expérimentation, seuls 28% ont indiqué identifier les différences entre une VAE classique et ce dispositif expérimental. Les principales différences mises en avant sont l'accompagnement et la durée du dispositif.

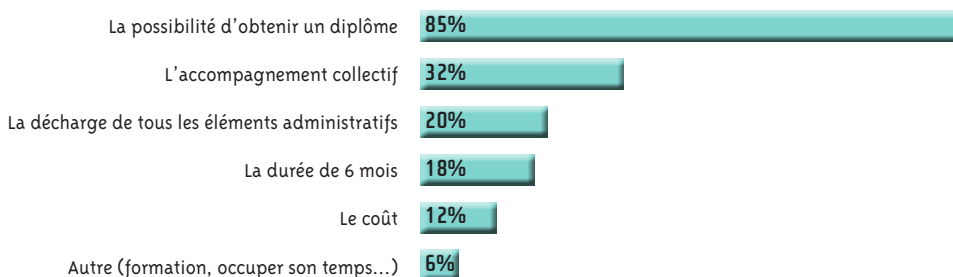
Près de 8 candidats sur 10 signalent avoir appris l'existence de cette expérimentation lors d'un échange avec leur conseiller Pôle emploi (69% des répondants) ou au cours de l'information collective (9%). Seuls 2 candidats sur 10 disent avoir eu connaissance de ce dispositif par d'autres biais (recherches personnelles, par des proches...).

La possibilité d'obtenir un titre professionnel, principal élément déclencheur

85% des candidats mettent en avant la possibilité d'obtenir un titre professionnel comme élément déclencheur pour participer à cette expérimentation. Ce résultat converge d'ailleurs avec les différentes études conduites au niveau national, qui mettent en avant l'accès à une qualification comme étant un des principaux leviers de motivation pour entreprendre une VAE classique¹.

L'accompagnement collectif, propre à cette expérimentation, est cité en seconde position par 32% des candidats. Les autres spécificités de ce dispositif expérimental (durée, décharge des éléments administratifs...) sont citées comme éléments déclencheurs par seulement 2 candidats sur 10.

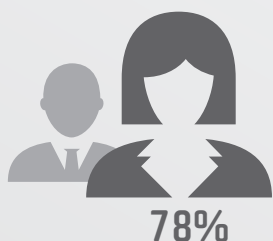
Principaux éléments déclencheurs pour participer à cette expérimentation :



Plusieurs réponses à cette question étaient possibles, ce qui explique pourquoi le total est supérieur à 100%.

Source : Enquête VAEC, GREF Bretagne

PROFIL DES RÉPONDANTS



¹ « Notoriété et recours à la VAE auprès des salariés et des demandeurs d'emploi », BVA, Juillet 2016 ; « Les raisons d'entreprendre une VAE », CCREFP, Novembre 2012



Une forte satisfaction et des apports de la VAEC d'un point de vue personnel mis en avant par les candidats ayant été jusqu'au passage devant le jury

[Source : Enquête VAEC, GREF Bretagne - 126 répondants]

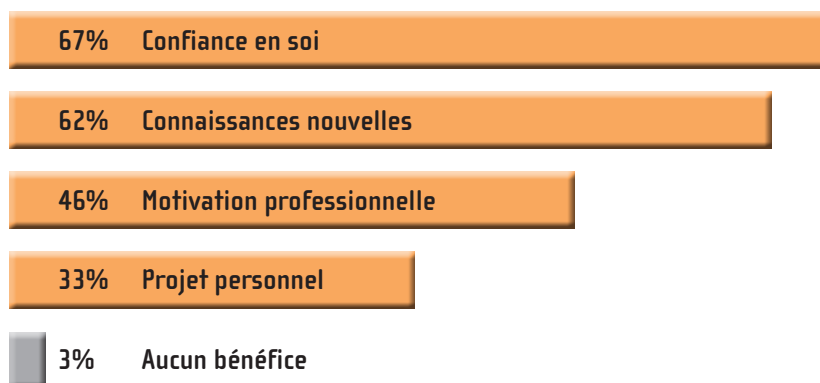
Une expérimentation plébiscitée

9 candidats sur 10 conseilleraient ce dispositif à leur entourage et se déclarent satisfaits ou très satisfaits de cette expérimentation sur de nombreux points : la durée de la procédure, l'articulation entre l'accompagnement VAE et la formation, le choix du titre professionnel préparé, l'accompagnement et les bénéfices d'un point de vue personnel...

La décharge de l'ensemble des éléments administratifs, même si elle n'est pas citée dans les principaux éléments déclencheurs, a été déterminante pour participer à cette expérimentation pour de nombreux demandeurs d'emploi. En effet, 60% des candidats déclarent qu'ils n'auraient pas réalisé de VAE s'ils avaient dû effectuer eux-mêmes ces démarches.

Plus de 6 candidats sur 10 mettent en avant une (re)prise de confiance en soi et l'acquisition de connaissances nouvelles comme principaux apports de cette expérimentation. Ces derniers, d'un point de vue personnel, sont semblables à ceux mis en avant par d'autres études auprès de salariés ou de demandeurs d'emploi ayant réalisé une VAE².

Valeur ajoutée VAE collective :



Plusieurs réponses à cette question étaient possibles, ce qui explique pourquoi le total est supérieur à 100%.

Source : Enquête VAEC, GREF Bretagne

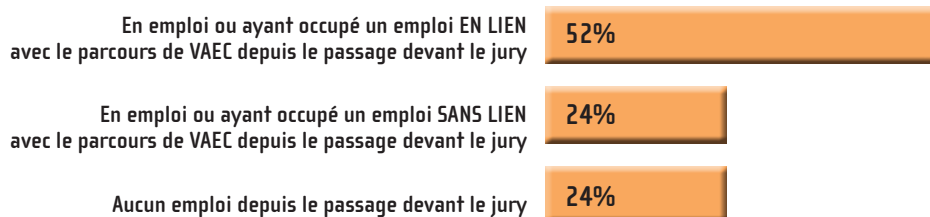


² « Notoriété et recours à la VAE auprès des salariés et des demandeurs d'emploi », BVA, Juillet 2016 ; « Les raisons d'entreprendre une VAE », CCREFP, Novembre 2012

52%
**DES CANDIDATS
DÉCLARENT OCCUPER
OU AVOIR OCCUPÉ
UN EMPLOI EN LIEN AVEC
LEUR PARCOURS VAE
DEPUIS LEUR PASSAGE
DEVANT LE JURY**

66% des candidats envisageraient de refaire une VAE collective par la suite si cela était possible. Cette part est inférieure à celle obtenue lors d'une enquête auprès des candidats ayant eu une validation partielle en jury VAE dans le cadre d'une VAE classique (75% se déclaraient prêts à refaire une VAE). Parmi les personnes qui n'envisagent pas de refaire une VAE collective, plus de la moitié avance une absence de besoin d'obtenir un nouveau titre professionnel.

Situation vis-à-vis de l'emploi (2 à 12 mois après la date de sortie du dispositif) :



Source : Enquête VAEC, GREF Bretagne

***D'un point de vue professionnel,
des apports moindres selon les candidats***

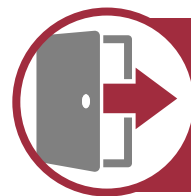
Si près de 8 candidats ayant été jusqu'au passage devant le jury déclarent avoir eu au moins un contrat de travail depuis leur sortie du dispositif, **seul 1 candidat sur 2 indique avoir occupé un emploi en lien avec le titre professionnel préparé.**

La principale cause d'insatisfaction mise en avant par les candidats concerne l'absence immédiate de bénéfice de cette démarche d'un point de vue professionnel. 19% des candidats se déclarent insatisfaits sur ce point. Ce ressenti est à mettre en lien avec l'absence ou l'écart des bénéfices attendus d'un point de vue professionnel (candidats n'ayant pas retrouvé d'emploi ou n'ayant pas retrouvé d'emploi en lien avec le titre professionnel préparé dans le cadre de la VAEC).

L'IPSOS réalise pour l'AFPA une enquête d'insertion à 6 mois auprès des individus ayant participé au dispositif VAEC. Ainsi, des résultats complémentaires sur l'insertion professionnelle pourront être obtenus par ce biais.

La motivation professionnelle et la définition d'un projet professionnel sont des apports mis en avant par moins de la moitié des candidats (respectivement 46% et 33%), critères a priori moins prégnants pour les répondants comparativement à celui d'obtenir un diplôme. Ces pourcentages peuvent sembler, par ailleurs, relativement faibles dans le cadre d'une démarche à destination de demandeurs d'emploi disposant d'expériences professionnelles en lien avec le titre professionnel préparé.





MALGRÉ L'ABANDON,
DES BÉNÉFICES
DU DISPOSITIF VAEC
SONT MIS EN AVANT PAR
LES CANDIDATS AYANT
QUITTÉ CE DISPOSITIF
POUR (RE)PRENDRE
UN EMPLOI

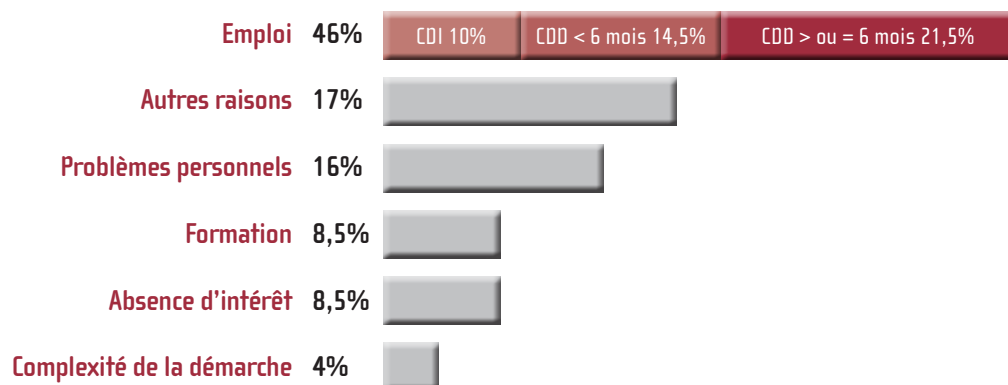
La reprise d'emploi : principal motif d'abandon pour les candidats ayant abandonné en cours de parcours

(Source : Enquête VAEC, GREF Bretagne - 70 répondants)

Près d'1 abandon sur 2 est lié à une reprise d'emploi

46% des demandeurs d'emploi ayant abandonné cette démarche de VAE collective mettent en avant la reprise d'un emploi en CDI ou en CDD (même de courte durée) comme motif principal de leur abandon.

Principal motif d'abandon :



Source : Enquête VAEC, GREF Bretagne

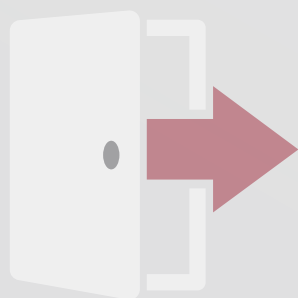
Plus de 2 candidats sur 10 considèrent que ce passage dans le dispositif VAE leur a apporté une motivation professionnelle (26%) et/ou une aide dans leur projet professionnel (23%). Ainsi, cette expérimentation a permis de conforter un projet professionnel pour une partie des demandeurs d'emploi ayant abandonné.

Des apports du dispositif variables pour les candidats ayant abandonné

Si 4 candidats sur 10 souhaiteraient pouvoir reprendre ce dispositif par la suite, si cela était possible, plus de 4 candidats sur 10, à l'inverse, considèrent que ce dispositif ne leur a apporté aucun bénéfice.

Ainsi, 2 profils de candidats ayant quitté prématurément ce dispositif se distinguent :

- Les candidats ayant interrompu la démarche pour reprendre un emploi ou ayant eu des problèmes personnels (santé, difficulté de concilier sa vie personnelle avec la démarche...), qui majoritairement mettent en avant des apports de ce dispositif, notamment une reprise de confiance en soi ;
- Les candidats ayant interrompu la démarche par manque d'intérêt ou ayant trouvé cette démarche trop complexe, qui n'ont pas perçu le bénéfice de leur participation à cette démarche de VAE collective.




ZOOM

Des différences entre le dispositif VAE collective et les parcours VAE classiques.

En plus des différences sur le déroulement et le process entre le dispositif VAE collective et les parcours VAE classiques, des écarts sont observés sur d'autres critères : titres professionnels préparés, taux de validation et profils des candidats pour le certificateur Ministère du travail - AFPA.

Le taux de validation totale dans le cadre du dispositif VAE collective est légèrement supérieur à celui des parcours VAE classiques.

	Dispositif VAE collective	Parcours VAE classique 2015 (AFPA)	Parcours VAE classique 2014 (AFPA)
Nombre de passages devant le jury	126	135	286
Part des validations totales	82%	74%	81,5%
Part des validations partielles	15%	18%	11,5%
Part des non validations	3%	8%	7%

La part des non validation, quant-à-elle, est inférieure à celle constatée lors des parcours VAE classiques. **Le faible taux de non validation (3%) dans le dispositif de VAE collective peut s'expliquer par la possible mise en place d'heures de formation dédiées avant le passage devant le jury.**

Les titres professionnels proposés ont été choisis en fonction des besoins territoriaux. En Bretagne, 3 titres professionnels représentent 83% des passages devant le jury en VAE collective : assistant de vie aux familles (51%), secrétaire assistant (19%) et vendeur conseil en magasin (13%). Ces trois titres représentent moins de 20% des passages devant le jury lors des parcours VAE classiques.

Dans le cadre de cette expérimentation, près de 8 candidats sur 10 étaient des femmes et près de 4 candidats sur 10 étaient âgés de 50 ans ou plus. La part des femmes et des 50 ans ou plus sont par ailleurs, supérieures à celles constatées pour les parcours VAE classiques.

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Hervé GREUGNY

RESPONSABLE DE PUBLICATION

Christine LEVESQUE

RÉDACTION

Océane NOUAILHAS

CHARGÉE DE PUBLICATION

Audrey BÉNIS

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

Freepik

PUBLICATION

Octobre 2018



GREF Bretagne

Technopole Atalante Champeaux
91, rue de Saint-Brieuc
35043 RENNES CEDEX

Tél. 02 99 54 79 00 • **Fax** 02 99 54 00 00
www.gref-bretagne.com

Contrat de plan
Etat-Région